



Conditions générales de vente L'art d'être soi

Les présentes Conditions Générales de Vente (« CGV ») s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des ventes des Produits (« Produits ») et Services (« Services ») conclues par « L'art d'être soi », l'entreprise individuelle de Madame Eva Challande, immatriculée sous le numéro SIRET 903 667 418 00011 et dont l'activité et domiciliée 9 Rue du Cornet 74140 DOUVAIN, France ci-après dénommée « L'art d'être soi » ou « la Photographe ») avec des consommateurs ci-après dénommés « le(s) Client(s) ».

Pour l'application des présentes, il est convenu que le Client et L'art d'être soi seront également collectivement dénommés les « Parties » et individuellement dénommés la « Partie ».

L'art d'être soi peut être contactée :

Par courrier : 9 Rue du Cornet 74140 Douvaine, France

Par mail : eva.challande@lart-detresoi.com

Par téléphone : +33 (0) 6 65 74 35 90

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes CGV contenant toutes les informations listées à l'article L 221-5 du Code de la consommation, et avoir accepté lesdites CGV, au moment de la signature du contrat fourni par « L'art d'être soi ».

Les CGV décrites ci-après détaillent les droits et obligations de l'entreprise « L'art d'être soi » et de son Client dans le cadre des prestations qu'elle propose.

Ces CGV pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur fournie avec le contrat/devis fourni au Client par « L'art d'être soi ».

Le Client reconnaît avoir la capacité requise pour contracter et acquérir les Services proposés par « L'art d'être soi » et notamment que les prestations « boudoirs » sont réservées aux adultes.

ARTICLE 1 - OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les Services proposés à la vente par « L'art d'être soi » sont ceux figurant dans les présentes CGV et qui sont systématiquement adressées ou remises à chaque Client pour lui permettre d'accepter le contrat.

Toute acceptation du contrat en ce compris la clause « Je reconnais avoir pris connaissance et j'accepte les conditions générales de vente ci-annexées » implique l'adhésion sans réserve du Client aux présentes CGV.

« L'art d'être soi » propose des prestations, passibles d'évolution dont la liste figure sur son site internet à l'adresse suivante : <https://www.lart-detresoi.com/> ou sur ses réseaux sociaux et



notamment Instagram : https://www.instagram.com/evaaaa_art.boudoir/?hl=fr et <https://www.instagram.com/evaaaa.photographie/?hl=fr>

La liste non exhaustive est la suivante :

- ✧ Prestation photographique de séances boudoirs : Réservées aux adultes de plus de 18 ans et uniquement aux couples (indifféremment du sexe des deux personnes), aux femmes seules et aux hommes seuls.
- ✧ Prestation photographique de portrait social : séances portrait individuel, couple, famille, grossesse, nouveau-né, « Smash the cake » pour le premier anniversaire, au studio, à domicile ou en extérieur, prestation mariage.

« L'art d'être soi » se réserve le droit de modifier à tout moment la liste et les gammes de Services qu'elle propose.

ARTICLE 2 - COMMANDE

2.1 Contrat

De manière générale, toute mention spécifique à la prestation est évoquée entre « L'art d'être soi » et le Client lors du premier contact. Chaque commande de Services donne lieu à l'établissement d'un contrat.

Le contrat présenté précise systématiquement entre autres :

- La durée de l'intervention ainsi qu'une date, un horaire et un lieu de shooting,
- Un intitulé de la prestation et les détails complets des options discutées entre les Parties,
- Le prix et les modalités de paiement.

La commande est ferme et définitive dès acceptation ("Lu et approuvé") ou ("Bon pour accord") et signature du contrat/devis par le Client et tient lieu de bon de commande.

« L'art d'être soi » se réserve le droit de refuser d'établir un devis ou un contrat avec un Client pour lequel il existerait un litige concernant le règlement d'une commande antérieure.

2.2 Acompte

La signature du contrat fait naître l'obligation pour le Client de payer un acompte correspondant à 30 % du montant de la commande.

Cette somme correspond juridiquement à un acompte qui est un premier versement à valoir sur un achat. Il implique un engagement ferme des deux Parties.

Par conséquent, le Client comprend que l'obligation d'acheter pour le consommateur et celle de fournir le Service pour la Photographe sont fermes dès la signature du contrat.

Il n'y a aucune possibilité de dédit sauf cas de force majeure et rétractation légale et le consommateur peut être condamné à payer des dommages-intérêts s'il se rétracte.



La Photographe elle-même ne peut se raviser sauf cas de force majeure, même en remboursant l'acompte au consommateur. Elle pourrait être contrainte, elle aussi, de verser des dommages-intérêts en cas de rétractation non justifiée.

La date de l'évènement ou du shooting, objet du contrat est réservée dès réception de l'acompte par la Photographe.

2.3 Annulation et changement de date

ANNULATION PAR LES CLIENTS

Comme édicté précédemment, l'acompte versé à la signature du contrat est le témoin d'un engagement ferme et définitif. Aucune annulation ne pourra intervenir, sauf cas de force majeure tel que défini à l'article 8.

Dans le cas où le Client changerait d'avis et renoncerait à la prestation, l'acompte versé sera conservé ainsi que toute autre somme perçue, et le solde restera dû à la Photographe par le Client.

ANNULATION PAR LA PHOTOGRAPHE

Aucune annulation ne pourra intervenir du fait de la Photographe, excepté les cas de force majeure dûment justifiés.

En cas de force majeure, concernant uniquement les événements à couvrir comme les événements professionnels, empêchant la Photographe de réaliser sa prestation, en cas d'impossibilité de trouver une alternative, et sous réserve de démontrer le cas de force majeure, aucune indemnisation ne pourra être réclamée à la Photographe.

Cette dernière procédera cependant au remboursement total des montants versés par les Clients, y compris l'acompte, dans les 30 jours à compter de la signification à l'autre partie du cas de force majeure.

CHANGEMENT DE DATE

Tout changement de date de la prestation est soumis à l'accord de la Photographe qui se réserve le droit de refuser le report demandé.

En cas d'évènement empêchant le déroulement normal à la date prévue de la séance et indépendant de la volonté des Parties et des personnes qui doivent être photographiées, une solution alternative sera négociée de bonne foi entre les Parties, avec le concours des personnes devant être photographiées, dès que possible, afin de tenter de respecter au mieux l'esprit collaboratif du contrat.

Le Client reconnaît que cette renégociation peut avoir pour conséquence, dans certains cas, d'altérer partiellement ou totalement le résultat des prises de vue et la qualité de celles-ci, sans



que la responsabilité du Photographe ne puisse naturellement être engagée. En outre, le Client reconnaît qu'un changement de date, s'il était envisagé, pourra entraîner une hausse des tarifs du Photographe, notamment si l'évènement devait se tenir l'année calendaire suivante.

Si la Photographe est disponible pour la nouvelle date fixée, elle retiendra le premier acompte versé par les Clients. La Photographe ne pourra être tenue pour responsable si elle se trouve dans l'impossibilité d'assurer la prestation à la date finalement fixée.

Si aucune date ne parvient à être fixée par les parties, aucune indemnisation ne pourra être réclamée à la Photographe et l'acompte versé lui demeurera acquis. Elle se réserve également le droit de réclamer au Client la totalité de la prestation commandée et pourra poursuivre le Client pour obtenir des dommages et intérêts.

ARTICLE 3 • PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

3.1 Prix

Conformément à l'article L.112-1 du Code de la consommation, les prix des Services sont indiqués, pour chaque produit, sur le contrat en euros et toutes taxes comprises (TTC) hors participation aux frais de déplacement en tant que prestation de Services. Les prix applicables à la vente des Produits et Services sont ceux indiqués dans le contrat quels que soient ceux pratiqués par « L'art d'être soi » le jour de la passation de la commande du Client. La TVA n'est pas applicable (article 293B du CGI).

Le tarif est ferme et ne peut être révisé pendant la durée d'exécution de la prestation décrite au contrat, les Parties renonçant expressément à se prévaloir des dispositions de l'article 1195 du Code Civil.

La Photographe se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, mais s'engage à appliquer les tarifs en vigueur indiqués dans le contrat signé par le Client.

Concernant les photographies supplémentaires demandées par le Client, les tarifs sont indiqués par la Photographe dans un mail récapitulatif au moment de la présentation de la galerie aux photographies floquées permettant le choix par le Client des photos qu'il désire choisir parmi celles comprises dans sa formule ou qu'il désire acquérir.

En contrepartie de la prestation, « L'art d'être soi » percevra le prix mentionné sur le contrat envoyé et validé par le Client.

3.2. Modalités de paiement

Pour une prestation de Service souscrite auprès de « L'art d'être soi » les échéances sont les suivantes :

Pour toute prestation par défaut :

- ☐ A la signature du contrat/devis : 30 %
- ☐ Le jour de la séance en espèces : le solde.
- ☐ 48h avant la séance photo par virement : le solde.

Toute modalité particulière concernant les modalités de paiement sera précisée dans le contrat.



COMMANDE DE PRODUITS SUPPLÉMENTAIRES

Toute commande en dehors de celles prévues dans le contrat initial seront facturées au tarif en vigueur le jour de la réception de la commande.

Le paiement des produits commandés est à régler intégralement par espèces ou virement bancaire, le jour de la commande. Les produits non réglés en intégralité restent la propriété de la Photographe et ne feront l'objet d'aucune livraison.

BONS CADEAUX

Les bons cadeaux achetés auprès de la Photographe et offerts au Client bénéficiaire ne sont ni échangeables ni remboursables. Ils sont envoyés gratuitement par mail ou moyennant 10 euros par courrier postal au Client bénéficiaire. Le Client bénéficiaire ne peut pas être modifié sauf cas de force majeure. Le Client bénéficiaire du bon cadeau doit contacter la Photographe durant la date de validité stipulée sur celui-ci qui est d'un an maximum. Passée la date de validité, le bon cadeau est perdu. Le règlement des bons cadeaux se fait par virement ou en espèces.

ARTICLE 4 • PAIEMENT

4.1 Confirmation de la commande

Dès l'acceptation du contrat par le Client, par la signature de ce dernier, envoyé ou remis à la Photographe, le Client, une fois l'acompte versé, recevra un courriel contenant la facture de son acompte versé.

« L'art d'être soi » se réserve cependant le droit de ne pas valider la commande en cas de motifs légitimes et notamment en cas de :

- réclamations anormales ou abusives,
- échanges et retours anormaux ou abusifs,
- litige(s) existant(s) avec le Client,

Le service client de « L'art d'être soi » est à la disposition du Client pour toute question relative à sa commande. Le service client est disponible par mail à l'adresse suivante : eva.challande@art-detresoi.com.

4.2 Paiement

Le prix des Produits/Prestations commandées est payable par virement bancaire, espèces ou carte cadeau au moment de la signature du contrat pour l'acompte et pour le solde par virement bancaire la veille ou par espèces remises en main propre le jour de la prestation.

Dans l'hypothèse d'un défaut de paiement ou tout autre problème sur le paiement, « L'art d'être soi » se réserve le droit de ne pas bloquer la date souhaitée par le Client jusqu'à la résolution du problème.



Une facture sera émise par « L'art d'être soi » au plus tard 48h avant le shooting et devra être payée dans les délais indiqués dans les présentes CGV sans quoi, « L'art d'être soi » se réserve le droit de ne pas réaliser le reportage photo/shooting.

La Photographe pourra également cesser toute prestation et poursuivre le Client pour se faire payer les sommes indiquées lors de la commande nonobstant la possibilité de demander également des dommages et intérêts.

Toute modification des tarifs résultant d'une augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée ou la création de toute nouvelle taxe assise sur le prix des Produits et services sera immédiatement et automatiquement appliquée.

Tout retard de paiement donnera lieu au paiement d'intérêts au taux minimal prévu par l'article L441-6 du Code de Commerce (intérêt légal multiplié par trois), exigibles de plein droit et sans rappel, calculés sur les montants hors taxe.

ARTICLE 5 • EXECUTION DES PRESTATIONS

5.1 Autonomie de création

Le Client fait appel à la Photographe en raison de son originalité, de son professionnalisme et de ses capacités à réaliser la prestation de manière optimale pour un résultat professionnel.

La photographie n'est pas soumise à une obligation de résultat. Elle met tous les moyens en œuvre pour fournir des images de qualité, tel que stipulé dans la commande. Le contenu de ces images est laissé à l'appréciation artistique de la Photographe. En conséquence, le Client reconnaît que les photographies ne sont pas soumises à un rejet en fonction des goûts du Client.

A ce titre, « L'art d'être soi » décidera seule des aspects techniques et artistiques pendant les séances de prises de vue. Une intervention du Client sur le plan technique n'est donc pas admise pendant les prises de vue.

Au stade du post-traitement, la Photographe décide seule des améliorations ou modifications à apporter aux images avant de procéder à la livraison. Des nuances sont apportées à cette clause à l'article 5.3 Modifications.

5.2 Heures de présence lors d'évènements

Concernant les shootings, « L'art d'être soi » accepte de travailler le nombre d'heures indiqué sur le contrat. Si le Client lui demande de photographier au-delà une facturation sera appliquée au tarif de cent cinquante (150) euros par heure supplémentaire de shooting. Il est précisé que toute heure commencée sera facturée.

Concernant toutes les autres prestations, l'heure fixée pour la prestation est impérative notamment pour les levés ou couchers de soleil et tout retard des clients ne pourra être imputable à la Photographe. Un report du shooting pourra être envisagé dans les conditions présentées précédemment à la section "changement de date".



Une nuance est apportée à la précédente clause concernant les séances photos pour les nouveau-nés. La séance est réalisée en fonction du nouveau-né, de son bien-être et du bien-être de la maman. Elle peut durer jusqu'à 3 heures.

Le Client est informé que, généralement, le meilleur moment pour réaliser des portraits de nouveaux nés avant le quinzième jour. Il reconnaît donc que cela implique de sa part d'informer, ou de faire informer, la Photographe minimum 2 mois avant le terme ou au plus tard dans les 72h suivant la naissance.

La Photographe et le Client conviendront alors rapidement de la date et l'heure de la séance.

En cas d'annonce tardive, le Client accepte que la séance puisse avoir lieu après la période précitée, selon les disponibilités de la Photographe, et reconnaît que passé le 15e jour, les conditions de la séance deviennent plus difficiles, le nourrisson dormant moins et pouvant parfois pleurer pour diverses raisons. En cas d'absence d'annonce de la naissance et passé le délai d'un (1) mois, la séance ne pourra pas avoir lieu mais l'intégralité du prix restera due à la Photographe.

Au-delà de 30 minutes de retard pour toutes les séances prévues, la séance sera probable d'être annulée et l'acompte ne sera pas remboursé.

5.3 Modifications

Le traitement appliqué aux photographies présente un ajustement de nombreux paramètres tels que la colorimétrie, le contraste, la luminosité, le débouchage des ombres et hautes lumières, la netteté, la clarté, la vibrance, la saturation, le recadrage etc.

Toute retouche supplémentaire (ajout d'éléments dans la photo, retouche localisées...) demandée par le Client n'est pas incluse dans la prestation de base et sera acceptée ou non par la Photographe qui se réserve le droit de facturer le travail supplémentaire par image selon les tarifs en vigueur.

Toute demande de modification de la commande devra être formulée par écrit par le Client impérativement avant le travail de traitement des photos. La Photographe s'engage à se conformer aux souhaits du Client dans la mesure de ce qu'elle estime être possible.

Les photographies correspondront, en tout état de cause, à la réalité et ne pourront, à la demande du Client, être modifiées par la Photographe, de façon outrancière.

Toute demande de modification de commande en cours de traitement des photos sera prise en compte dans la mesure où elle est mineure et n'entraîne pas une modification importante du traitement des photographies.

En tout état de cause, les changements plus importants qui pourraient nécessiter de refaire le traitement des photos feront l'objet d'une nouvelle facturation au prix de trois cent cinquante (350) euros TTC au Client.



Également, si le Client demande une version supplémentaire que celle présentée, elle sera facturée au prix de trois cent cinquante (350) euros TTC au Client.

Dans tous les cas, la Photographe se réserve le droit de refuser une demande de version supplémentaire jugée outrancière.

Concernant le choix qui est laissé au Client de choisir un nombre défini de photographies dans une galerie complète, il devra être réalisé dans les quinze 15 jours.

En l'absence de choix dans le délai imparti, la Photographe se réserve le droit de sélectionner elle-même les photographies et de les remettre au Client.

5.4 Déplacements et autres frais du Photographe

La Photographe peut se déplacer à domicile chez le Client, mais se réserve le droit de facturer un déplacement au-delà de trente (30) kilomètres (15 kilomètres aller-retour) du siège au tarif fiscal.

Concernant les déplacements, la Photographe privilégie les rendez-vous par téléphone ou par vidéoconférence. La Photographe se déplace sur le lieu de shooting pour réaliser la Prestation conformément aux conditions détaillées dans le contrat. Tout déplacement demandé par le Client est soumis à la disponibilité de la Photographe.

Le kilométrage sera calculé de l'adresse du siège social de la Photographe citée en en-tête des présentes au(x) lieu(x) de shooting(s) fixé(s) avec les Clients (aller/retour).

Les frais de train/avion/bateau seront pris en charge par les Clients ainsi que les frais de péage d'autoroute et les frais de stationnement.

Les frais sont détaillés lors de la signature du contrat, et à défaut, seront facturés selon les modalités suivantes :

Déplacement en voiture : 0,75€/km au-delà de trente kilomètres (15 kilomètres aller-retour) du siège social.

Déplacement en train, en avion ou par bateau : coût du billet suivant justificatif et coût du pré/post acheminement de la gare/aéroport jusqu'au lieu de rendez-vous et retour.

Si le lieu de la prestation change ou n'est pas encore précisément défini au moment de la signature du contrat, le Client devra s'acquitter des frais occasionnés. Dans tous les cas, le Client supportera la charge des dépenses supplémentaires (frais d'accès facturés dans certains lieux, frais de parking obligatoire payant, etc.) sur production des justificatifs par la Photographe.

L'éventuelle avance faite par la Photographe au moment de la réservation pourra être facturée immédiatement par cette dernière sans attendre le jour de la facturation du solde.

ARTICLE 6 • LIVRAISON DES PHOTOS



Toutes les photographies prévues au contrat sont livrées en version numérique en couleur et certaines sélectionnées uniquement par la Photographe en noir et blanc.

Les fichiers numériques inclus dans la séance ou commandés par le Client seront livrés en format JPG Haute Définition (HD) via une galerie en ligne privée et sécurisée. Les autres formats de fichiers ne seront en aucun cas remis au Client (fichiers bruts /RAW, fichiers intermédiaires de post-production, etc...).

Le Client peut commander les supports physiques (tirages, albums...), lors de la mise en ligne de la galerie ou lors d'une présentation des photos par la Photographe. Il peut également le faire dans la limite d'un an à compter de la remise des photographies.

Tout Produit compris avec la prestation commandée sera livré dans le délai annoncé aux Clients au moment de la prise de commande et en fonction de la charge de travail de la Photographe.

Pour toutes les séances, le délai de livraison est de trois (3) semaines maximum.

Les albums photo seront livrés dans un délai de maximum 2 mois après la sélection des photos par le Client, et dans la mesure du possible, remis en mains propres. Si la remise en main propre n'est pas possible, la Photographe s'engage à envoyer l'album photo par la poste mais le délai de livraison pouvant varier, ne sera pas du fait de la Photographe.

En cas de dépassement du délai, « L'art d'être soi » en informera le Client, dès que possible, en expliquant les motifs qui l'obligent à reporter la livraison des photographies commandées et donnera la nouvelle date de livraison exacte.

En cas de dépassement du délai de livraison initial de plus de trente (30) jours, non justifié par un cas de force majeure, le Client pourra demander la résolution de la vente et obtenir dans un délai maximum de quatorze (14) jours à compter de la réception de la dénonciation par écrit de la prestation, le remboursement des sommes versées à l'occasion de la prestation.

ARTICLE 7 • DROIT DE RÉTRACTATION

Le Client non-professionnel dispose, d'un délai de quatorze (14) jours calendaires à compter de la date de réception de sa commande pour exercer son droit de rétractation en adressant une demande en ce sens ou le Formulaire de rétractation qui figure ci-dessous à « L'art d'être soi », à l'adresse postale suivante : « L'art d'être soi » 1554 rue du Lemman 74140 CHENS SUR LEMAN, France ou par courrier électronique à l'adresse email suivante : eva.challande@lart-detresoi.com. Ce délai est soumis à la condition qu'aucune prestation n'ait été réalisée ou que le Client n'ait pas accepté le contrat alors qu'il savait que le shooting aurait lieu dans les 14 jours. Dès lors, aucun remboursement ne sera effectué si la prestation a été réalisée en totalité ou en partie avec l'accord du consommateur, avant l'expiration du délai de rétractation.

FORMULAIRE DE RETRACTATION

(à compléter et remplir uniquement si vous souhaitez vous rétracter de la commande)

Je/Nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la prestation ci-dessous :



Numéro de contrat/devis :

Signé le (1) reçu le (1) :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s)

(uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier)

Date

(1) Rayez la mention inutile

Sous réserve des conditions ci-dessus rappelées, « L'art d'être soi » remboursera le montant TTC de la commande au Client. Le compte bancaire du Client sera crédité dudit montant, dans les quatorze (14) jours à compter de la réception du formulaire envoyé par le Client en courrier recommandé avec accusé de réception.

ARTICLE 8 • FORCE MAJEURE

Ne sont considérés comme « cas de force majeure » que les événements extérieurs, indépendants de la volonté de la Photographe et des Clients, imprévisibles et insurmontables rendant impossible l'exécution des obligations.

La partie qui invoque un cas de force majeure devra en apporter la preuve et doit le signifier par tout moyen et sans délai à l'autre partie.

Conformément à l'article 1218 précité du code civil, la force majeure suspend l'exécution du contrat. Dans l'hypothèse où le report de l'obligation ou de l'évènement est possible, l'exécution du contrat est suspendue jusqu'à la fin de l'impossibilité et reportée à une date fixée entre les parties.

« L'art d'être soi » ne sera pas responsable de la non-exécution totale ou partielle de ses obligations au titre de la commande passée par le Client, si cette non-exécution est provoquée par un événement constitutif d'un cas de force majeure telle que définie par le droit positif.

Dans une telle hypothèse, « L'art d'être soi » informera le Client de la survenue d'un tel événement dans les plus brefs délais par tout moyen et sans délai suivant sa survenance. D'un commun accord, les Parties planifieront une nouvelle date de shooting, et ce, sans aucun frais supplémentaire à conditions identiques. Si aucune date de planification n'est possible, la commande sera annulée et l'acompte sera remboursé au Client par la Photographe.

En cas de force majeure invoquée par les Clients, aucune indemnisation ne pourra être réclamée à la Photographe et les acomptes versés lui demeureront acquis à moins qu'une autre date proposée par les Clients convienne à la Photographe.

Si l'empêchement était définitif ou perdurait au-delà de 30 (trente) jours, le présent contrat serait purement et simplement résolu.

La résolution de plein droit pour force majeure, ne pourra avoir lieu que 15 (quinze) jours après la réception d'une mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire.



Toutefois, cette mise en demeure devra mentionner l'intention d'appliquer la présente clause.

La résolution du contrat, dans ce cas-là, n'inclut de restitution de l'acompte déjà versé que si les Parties ne trouvent pas de nouvelle date de planification.

ARTICLE 9 • DONNÉES PERSONNELLES

La collecte des données nominatives, leur utilisation au titre du traitement des commandes et de la constitution de fichiers clientèle est nécessaire notamment au traitement des commandes.

La Photographe s'engage à ne collecter que des données à caractère personnel adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées. Aucune donnée à caractère personnel considérée comme « sensible », telle que l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses ne saurait être demandée ni collectée auprès du Client.

Conformément à la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et conformément au Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016 (« RGPD »), le Client dispose d'un droit d'accès individuel, de retrait, de rectification et de suppression de ses données personnelles. Le Client peut exercer ce droit en écrivant au Photographe en indiquant son nom, prénom et adresse ainsi que l'objet de la demande en joignant à sa demande une copie d'un titre d'identité par email à l'adresse : eva.chaulande@lart-detresoi.com ou par courrier à l'adresse postale suivante : « L'art d'être soi » 1554 rue du Lemman 74140 CHENS SUR LEMAN, France.

CATEGORIE DE DONNEES

- Identité : civilité, nom, prénom, adresse, adresse de livraison, numéro de téléphone, adresse électronique, date de naissance, code interne de traitement permettant l'identification du Client et/ou des personnes photographiées, données relatives à l'enregistrement sur des listes d'opposition.
- Données relatives aux commandes : numéro de la transaction, détail des achats, montant des achats, données relatives au règlement des factures (règlements, impayés, remises), retour de produits.
- Données nécessaires à la réalisation des actions de fidélisation et de prospection : historique des achats.
- Données photographiques : photographies représentant les personnes photographiées à la demande du Client.

DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES PERSONNELLES

Données nécessaires à la gestion des commandes et à la facturation : pendant toute la durée de la relation commerciale et dix (10) ans au titre des obligations comptables.



Données nécessaires à la réalisation des actions de fidélisation et à la prospection : pendant toute la durée de la relation commerciale et trois (3) ans à compter du dernier achat.

Données concernant les listes d'opposition à recevoir de la prospection : trois (3) ans.

DESTINATAIRES DES DONNEES

Les services clients et facturation de la Photographie sont destinataires de l'ensemble des catégories de données.

Ses sous-traitants, chargés de la livraison de ses commandes, sont destinataires de l'identité, de l'adresse et du numéro de téléphone des clients.

Ils peuvent également, s'ils jouent un rôle dans le stockage ou l'impression des photographies précitées, être destinataires desdites photographies représentant les personnes photographiées à la demande du Client.

Les adresses électroniques des Clients et/ou des personnes photographiées qui l'ont accepté sont mises à disposition des partenaires commerciaux de « L'art d'être soi » (liste des partenaires commerciaux, régulièrement mise à jour).

ARTICLE 10 • DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

10.1. Droit d'auteur de la Photographie

Le Client est conscient que les photographies livrées sont soumises au droit d'auteur, en vertu du Code de la propriété intellectuelle. Conformément à l'article L111-3 de ce Code, « la propriété incorporelle définie par l'article L111-1 est indépendante de la propriété de l'objet matériel ». Dès lors, la détention par le Client des fichiers numériques contenant les photographies ne lui confère aucun autre droit que ceux qui ont été valablement cédés par le contrat/devis signé annexé des présentes CGV.

Les photographies livrées ne le sont qu'à usage de diffusion au sein du cercle familial entendu au sens large (famille et invités). Aucune publication ne pourra intervenir sur support papier (magazine, presse, etc...) ou virtuel (site Internet à usage commercial, cession de droits à des tiers) sans l'accord de la Photographie, préalablement consultée.

Le Client s'engage à faire figurer le nom de « L'art d'être soi » sur/ou à proximité directe de chaque reproduction des œuvres, quel que soit le support, aucun « usage » contraire ne pouvant être invoqué pour se soustraire à cette obligation. Il s'interdit toute modification des photographies (recadrage, modification des teintes, remontage, etc.) sans l'accord préalable de la Photographie.

Toute utilisation par les Clients des photographies livrées par la Photographie sera accompagnée d'un renvoi explicite vers le site de la Photographie ou vers ses réseaux sociaux sous la forme suivante : « @evaaaa.photographie » pour les photos portrait ou « @evaaaa_art.boudoir » pour les portraits intimes.

Les Clients s'engagent à signaler à la Photographie, toute utilisation frauduleuse, qu'ils auraient constaté.



La Photographe reste titulaire des droits patrimoniaux et peut dès lors poursuivre tout tiers en cas de contrefaçon.

« L'art d'être soi » se donne le droit d'utiliser les images issues de la prestation et de les diffuser sur ses réseaux sociaux dans un objectif de promotion de son activité. Un formulaire, contenu dans le contrat, signé par le Client contient son choix en matière d'utilisation des photographies livrées et dans le cas où ils refuseraient la diffusion des images, celles-ci ne seront pas diffusées.

10.2. Droits des tiers

Si le Client fournit au Photographe des éléments graphiques, de décoration ou des accessoires, quelle qu'en soit la nature, le Client affirme avoir vérifié qu'il dispose des droits d'utilisation et avoir négocié, si nécessaire, avec les titulaires les droits de propriété intellectuelle (auteur, titulaire de la marque ou du dessin/modèle).

La Photographe n'assume aucune responsabilité pour l'utilisation des éléments qui ont été imposés par le Client. Dans tous les cas, le Client garantira la Photographe des conséquences de toute condamnation ou plainte déposée contre lui par un tiers du fait de l'utilisation des éléments imposés par le Client lors des prises de vue. La Photographe peut refuser d'utiliser certains éléments si l'utilisation lui paraît manifestement illégale, sans que cela n'ait la moindre conséquence sur les autres obligations, notamment le paiement de sa rémunération.

« L'art d'être soi » décline toute responsabilité en cas de diffusion et/ou exploitation illicite du produit.

ARTICLE 11 • DROIT A L'IMAGE

Dans le cas d'une commande où figurent des tierces personnes, le Client s'engage à obtenir le consentement des participants. C'est le cas lors d'un événement privé couvert par la Photographe et souhaité par le Client dès lors que l'évènement est l'objet de la commande ou lorsque plusieurs personnes sont présentes lors du shooting sans avoir signé le contrat.

Dans le cas contraire, le Client assumera seul les conséquences des utilisations qu'il fera des images représentant des personnes reconnaissables.

ARTICLE 12 • UTILISATION DES IMAGES PAR LA PHOTOGRAPHE

Le Client reconnaît que la Photographe peut faire usage des images réalisées dans le cadre de la commande qu'il a passé auprès de « L'art d'être soi » pour montrer son savoir-faire et ses talents artistiques lorsqu'elle y est autorisée.

La Photographe se permet d'utiliser uniquement les photographies des Clients qui l'ont autorisé à condition que le thème publicitaire soit positif et ne nuise pas à l'image de la personne photographiée. Un formulaire est proposé, en ce sens, lors de chaque prestation.

Si le Client s'oppose à ces idées ultérieurement, il devra le faire savoir à la Photographe et devra formuler cette opposition par courrier recommandé avec demande d'avis de réception à « L'art



d'être soi ». Dès lors, la Photographe s'interdira d'utiliser toute image pour une quelconque promotion.

Également, les Parties peuvent convenir que pour des raisons liées à la chronologie de la communication du Client, la Photographe s'engage à ne pas diffuser la moindre image avant le Client. Il conviendra de prévenir la Photographe avant la livraison de la première version des photos.

ARTICLE 13 • INTERDICTION DE CESSION A DES TIERS

Le Client ne cédera aucun droit de reproduction sur les photographies livrées à des tiers, quelle qu'en soit la raison. Tout intervenant extérieur chargé de réaliser pour le Client professionnel un support de communication (graphisme, webmaster, imprimeur, illustrateur) pourra faire usage des fichiers numériques sous la responsabilité du Client, qui s'engage à attirer son attention sur le respect des droits d'auteur de la Photographe.

Le Client notifiera par écrit à l'intervenant choisi par ses soins l'obligation de respecter les droits de la Photographe et des éventuelles violations du droit d'auteur par l'intervenant.

La Photographe s'interdit également de céder les images du Client à un tiers, sauf à en informer le Client et obtenir son consentement, quelle que soit la finalité de cette cession.

ARTICLE 14 • DUREE DE CONSERVATION

Les photographies seront à disposition du Client pendant 6 mois.

Les photographies seront conservées douze (12) mois après la livraison du projet par la Photographe.

Dans les seules limites et aux seules fins suivantes :

- ☐ Permettre au Client de pouvoir retrouver les images en cas de pertes, destructions ou altération des fichiers qui lui ont été livrés en vertu des présentes conditions générales de vente, et ce, sans nouvelle facturation.
- ☐ Permettre à la Photographe de démontrer qu'elle est bien l'auteure des œuvres en cas de contrefaçon avérée, par un tiers, des images issues de l'exécution de cette convention.

Dans ce cas, la Photographe s'engage à prévenir le Client afin de permettre à celui-ci de faire valoir ses droits contre le tiers concerné (droit à l'image, concurrence déloyale, parasitisme économique, etc.).

La Photographe s'engage également à réaliser cet archivage dans des conditions de sécurité optimales eu égard à l'évolution des techniques, et à revoir régulièrement son plan de sauvegarde afin de s'adapter aux évolutions techniques et de toujours favoriser la sécurité de conservation.



Si le Client souhaite une sauvegarde plus longue de ses données, il doit en faire la demande écrite à la Photographe et s'acquitter d'une participation financière pour la sauvegarde de celles-ci. Un contrat/devis spécifique de livraison des photographies peut aussi avoir lieu préalablement entre les Parties.

Passé le délai de douze (12) mois, il ne sera plus possible de redemander une copie des fichiers à la Photographe.

ARTICLE 15 • LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

L'entreprise « L'art d'être soi » s'engage à la bonne exécution des obligations résultant du contrat de vente passé avec le Client.

Toutefois, la responsabilité de « L'art d'être soi » ne peut pas être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution de la vente due, soit au fait du Client, soit au fait insurmontable et imprévisible d'un tiers au contrat, soit à la force majeure.

En cas de conditions atmosphériques dégradées comme par exemple, orages, tempêtes, pluies importantes, etc., la Photographe ne pourra être tenue responsable de la non-exécution ou de l'exécution partielle des prestations en extérieur initialement prévues à la commande. Aucun remboursement ne sera effectué et la séance pourra être reportée à une date ultérieure si la Photographe est disponible.

La Photographe s'engage à se munir de matériel en suffisance pour assurer l'ensemble de ses prestations et à veiller à faire usage de matériel en bon état d'entretien et de fonctionnement. En cas de problème technique avec le matériel photographique ou d'un accident quelconque pendant la prestation empêchant la Photographe de remettre le travail demandé, l'intégralité du montant versé sera remboursée, sans pour autant donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelques titres que ce soit. En cas de perte ou de détérioration des photos avant leur livraison (cambriolage, incendie, ...), le Client ne pourra prétendre qu'au remboursement de la prestation.

ARTICLE 16 • MEDIATION ET DROIT APPLICABLE

Les Parties s'engagent à tenter de résoudre à l'amiable tout différend susceptible d'intervenir entre elles, à l'occasion des présentes CGV.

En cas de désaccord/litige concernant un service ou un produit lié à la Photographe, le Client en tant que consommateur peut adresser une réclamation motivée à la Photographe.

Si aucun accord n'est trouvé, le consommateur peut s'adresser à :

Nom du médiateur :

Le Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice.

Par courrier : 14 rue saint Jean - 75017 Paris

Lien site internet : <https://www.cm2c.net/>

Les relations contractuelles entre parties auxquelles s'appliquent les présentes conditions générales sont régies exclusivement par le droit français.



Sauf disposition d'ordre public contraire, tout litige, lié à l'interprétation, la validité et les conséquences des présentes CGV, sera exclusivement tranché par les juridictions françaises, territorialement compétentes et à défaut par le Tribunal judiciaire de Thonon-les-Bains.

Les présentes conditions générales de vente ont été créées le 30 janvier 2024 et sont valables jusqu'à la prochaine version, modifiable uniquement par « L'art d'être soi » et visibles sur le contrat/devis transmis par la Photographe au Client.